

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant résiliation de l'engagement
du sapeur 1ère classe Clément
RAMADE du CIS REALMONT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU la demande du chef du groupement nord en date du 28 avril 2015,
de mettre fin à l'activité de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère
classe Clément RAMADE,

VU l'avis favorable du comité de centre de REALMONT en date du 6
janvier 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Clément RAMADE
du centre de secours de REALMONT, à compter du 6 janvier 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



A Albi le : **15 MAI 2015**

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT